



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08620250513639

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-24, L452-34, L452-35

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 4 du Code Général de la Fonction Publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte : 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé au représentant de l'Etat.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à CHASSENEUIL DU POITOU le 13
mai 2025



Monsieur Vincent REVUELTA
Directeur Général Adjoint

AR Prefecture

086-288600232-20250513-20250513_EA1-AR

Reçu le 13/05/2025

Publié le 13/05/2025

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne

Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - Arbois - CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU - 86962 FUTUROSCEPE

AR Prefecture
232-20250513-20250513_EA1-AR
3/05/2025
13/05/2025